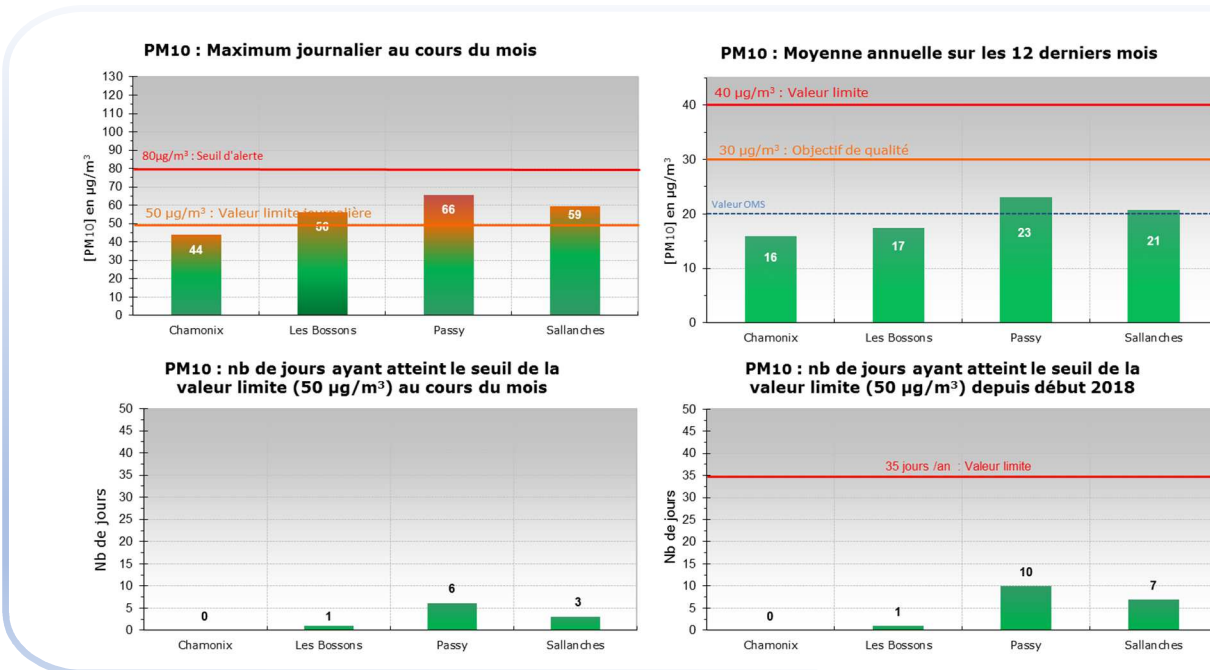


Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

En février malgré la douceur des températures, les conditions météorologiques ont été globalement sèches et anticycloniques. Cette situation a été peu favorable à la dispersion des polluants et a favorisé l'accumulation des particules fines issues de multiples sources.

Particules en suspension (PM₁₀)



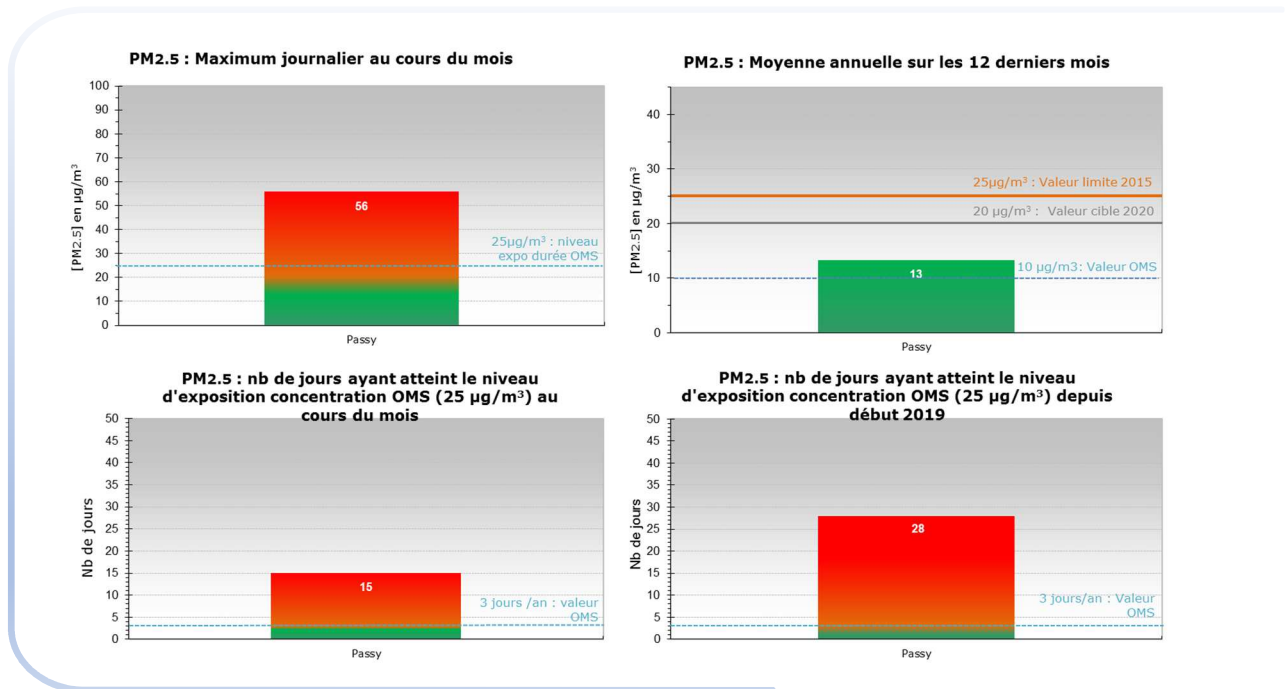
Concernant les **particules PM₁₀**, la situation continue à évoluer sous l'effet de conditions météorologiques moins favorable à la dispersion des particules et à la multiplicité des sources (chauffages, industries, trafic routier, ...).

L'exposition « aigue », liée aux situations de pics, a été affectée à plusieurs reprises au cours du mois de février principalement la zone la plus sensible : la basse vallée de l'Arve. On notera 6 jours dépassant la valeur limite sur le site de Passy, 3 à Sallanches et 1 aux Bossons, (la norme, appelée « valeur limite » est fixée à 50µg/m³ en moyenne journalière, elle tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). Atmo a ainsi émis douze vigilances pollution de l'air entre le 5 et le 26 février sur la zone de la vallée de l'Arve.

Toutefois, l'exposition « chronique » aux particules reste stable. La moyenne sur les 12 derniers mois de tous les sites est inférieure à la valeur limite (fixée à 40µg/m³) et à l'objectif qualité (fixé à 30µg/m³).

La situation est en revanche plus contrastée vis-à-vis de la recommandation de **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** (moyenne sur les 12 derniers mois). En effet malgré la baisse régulière des niveaux lors de ces dernières années, **la valeur recommandée par l'OMS** (20µg/m³ en moyenne annuelles pour les PM₁₀) est toujours dépassée sur les sites 'Passy' (23 µg/m³) et 'Sallanches' (21 µg/m³). Elle est toutefois respectée sur les sites 'Chamonix' (16 µg/m³) et 'Les Bossons' (17 µg/m³).

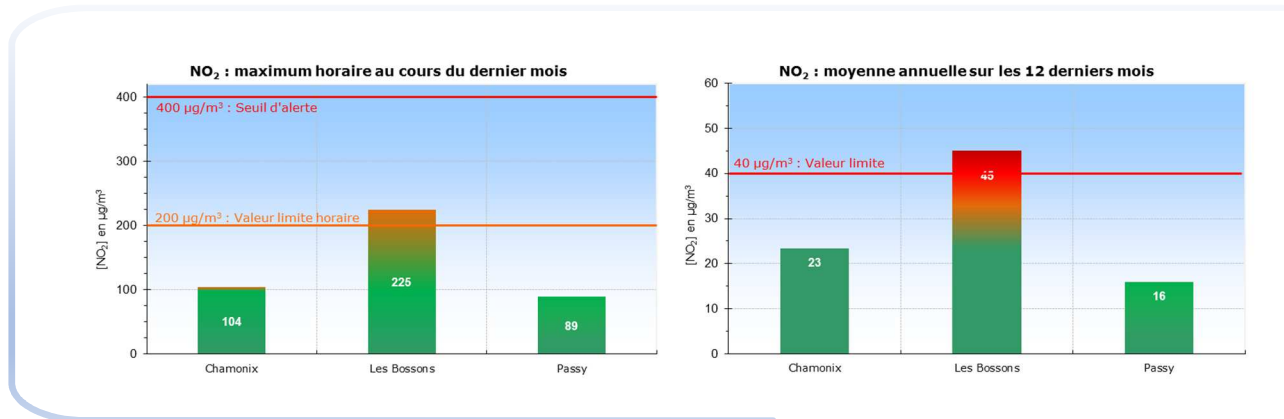
Particules en suspension (PM2.5)



Pour les **particules PM2.5**, l'évolution de l'exposition « chronique » (moyenne sur les 12 derniers mois) est stable par rapport au mois précédent. La valeur limite annuelle est respecté sur le site de Passy depuis la mise en service de la mesure en 2016.

La situation est en revanche négative vis-à-vis des recommandations **de l'OMS** la valeur cible préconisée (10 µg/m³ en moyenne annuelle) est encore dépassée malgré la baisse régulière des concentrations observée ces dernières années. Le niveau de concentration « aigue » (25 µg/m³) a été dépassé à de nombreuses reprises au cours du mois avec un maximum journalier à 56 µg/m³.

Dioxyde d'azote (NO₂)



Pour le **dioxyde d'azote**, l'**exposition « aiguë »** a été affectée en février sur le site de proximité automobile, 'Les Bossons'. La valeur limite horaire a été franchie à cinq reprises avec un maximum journalier de 225 µg/m³. La réglementation autorise jusqu'à 18 dépassements horaires de 200 µg/m³ par an.

Concernant l'**exposition « chronique »**, la station en proximité des axes de circulation ('Les Bossons') reste encore la plus exposée au dioxyde d'azote. Les niveaux moyens sur les 12 derniers mois dépassent toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ à ne pas dépasser en moyenne sur l'année).

66

Liens pratiques

Captothèque : les premiers capteurs ont été distribués sur le territoire de la CCPMB :

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/captotheque-les-premiers-capteurs-ont-ete-distribues>

Episodes de pollution de février 2019

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilan-de-lepisode-de-pollution-atmospherique-du-5-au-7-fevrier-2019>
- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilan-de-lepisode-de-pollution-atmospherique-du-13-au-17-fevrier-2019>
- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilan-de-lepisode-de-pollution-atmospherique-du-20-au-23-fevrier-2019>

Pour nous contacter

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

99